

Rénovation thermique et remplacement des menuiseries extérieures

MAITRE D'OUVRAGE



Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne (CNSNMM)
1848, route des Pessettes
39220 PRÉMANON

Lot n°1

ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR - MENUISERIES PVC PLAXÉ

CCTP

MAITRE D'OEUVRE :

SERGE ROUX ARCHITECTE
188 AVENUE JACQUES DUHAMEL
39100 DOLE
Tél : 03 84 82 87 00
Mél : sroux@sergeroux-architecte.fr

ARCHITECTE :

SERGE ROUX ARCHITECTE
188 AVENUE JACQUES DUHAMEL
39100 DOLE
Tél : 03 84 82 87 00
Mél : sroux@sergeroux-architecte.fr

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION :

SERGE ROUX ARCHITECTE
188 AVENUE JACQUES DUHAMEL
39100 DOLE
Tél : 03 84 82 87 00
Mél : sroux@sergeroux-architecte.fr

Dossier	20.17
Date	15/09/2020
Phase	DCE
Indice	

Sommaire

Description des ouvrages.....	5
Travaux préparatoires.....	5
Bardage bac acier nervuré.....	5
Menuiseries extérieures PVC plaxé.....	7
Remplacement des garde-corps.....	8
Divers.....	8

Code	Désignation
1	<p>Prescriptions générales</p>
1.1	<p>Présentation générale</p> <p>Le présent descriptif a pour objet de définir les travaux tous corps d'état destiné à la rénovation thermique et le remplacement des menuiseries extérieures d'un bâtiment existant.</p> <p>Lieu des travaux : 1848 route des Pessettes, 39220 PREMANON</p> <p>Bâtiment ERP - R+4</p> <p>Zone climatique : H1C - altitude 1150 m Zone sismique : 3 Zone vent : 1 Zone neige : C1</p>
1.2	<p>Coordination</p> <p>Pour que la coordination des travaux se fasse dans les meilleures conditions, le titulaire du présent lot devra travailler en étroite collaboration avec les différents intervenants sur le chantier.</p> <p>Afin d'assurer une parfaite coordination avec les autres intervenants, chaque entrepreneur doit prendre connaissance de l'ensemble du dossier de consultation y compris les descriptifs des autres lots.</p> <p>En complément de la mission de coordination assurée par l'Architecte, l'entreprise doit la coordination avec les différents intervenants ; entreprises, fournisseurs, ERDF, GRDF, France Télécom, Concessionnaire AEP, EU, EP, etc...</p>
1.3	<p>Plan général de coordination</p> <p>L'entrepreneur devra impérativement la lecture du PGC établi par le coordinateur de sécurité et prévoira dans son prix toutes les incidences liées aux travaux affectés à la sécurité, à la protection des personnes et à l'hygiène pendant l'exécution de ses travaux.</p>
1.4	<p>État des lieux</p> <p>L'entrepreneur se rendra sur place pour reconnaître les conditions dans lesquelles il pourra travailler. Tous les travaux nécessaires seront dus pour la livraison des ouvrages définis par les plans et le devis descriptif, compte-tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De la disposition et de la fréquentation des lieux - Des exigences de voirie Aucune sujétion particulière imprévue ne sera admise pour revenir sur le prix global et forfaitaire du marché ni sur la valeur des prix unitaires. <p>L'entrepreneur, par le fait même de présenter une offre de prix, s'étant rendu compte des travaux à réaliser, de leur importance et de leur nature, reconnaît qu'il a suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails qui pourraient être omis dans les différentes pièces contractuelles du dossier.</p>
1.5	<p>Contraintes particulières</p> <p>Sans objet</p>
1.6	<p>Vérification des données des documents de la consultation</p> <p>Le présent descriptif et les plans du maître d'oeuvre ne pouvant contenir l'énumération rigoureuse et la description de tous les matériaux, ouvrages, détails ou dispositifs divers, il reste entendu que sont compris dans le prix global et forfaitaire du marché non seulement tous les ouvrages indiqués aux pièces du marché mais aussi ceux implicitement nécessaires au parfait achèvement de la construction suivant les règles de l'art, des règlements et normes en vigueur, des règles élémentaires de l'esthétique. L'entrepreneur est réputé avoir pris connaissance des lieux et, en général, de toutes les conditions pouvant influencer sur l'exécution, le délai, le coût des travaux. Il doit faire, par écrit, ses observations éventuelles avant la signature de son marché. Sans observation de sa part, il est considéré que l'entrepreneur fait siennes les quantités, pièces écrites, graphiques et prescriptions contenues dans le présent dossier d'appel d'offre.</p>
1.7	<p>Spécifications des textes de référence</p> <p>Les prescriptions particulières du présent descriptif font référence aux textes suivants en vigueur à la date des travaux, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Cahier des Clauses Techniques Générales (fascicules) * Documents Techniques Unifiés * Eurocodes * Réglementation RT 2012 * Normes relatives à la réglementation acoustique * Normes relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite * Normes relatives à la réglementation incendie * Recommandations Professionnelles * Normes Françaises et Européenne * Avis techniques du CSTB * Les Agréments techniques européens validés par le bureau de contrôle * Les procédures ATEX validées par le bureau de contrôle * Règles de calcul * Arrêtés, Décrets, Circulaires * Code du travail * Code de la santé publique * Code de la construction et de l'habitation * Règles sanitaire départementales et nationales

Code	Désignation
1.8	<p>Garanties de parfait achèvement / biennale / décennale</p> <p>L'entrepreneur garantit formellement la conformité de ses ouvrages à la réglementation nationale en matière de construction. Cette garantie, d'une durée d'un an, implique le remplacement dans les plus brefs délais, de toute partie d'ouvrage reconnue défectueuse, ainsi que la remise en état pendant cette période de tout élément qui se serait détérioré dans des conditions d'utilisation normale. Les fournitures et les réparations faites seront garanties pendant un nouveau délai d'un an, et dans les mêmes conditions que lors des travaux initiaux. Par ailleurs, la date de réception avec ou sans réserves constitue l'origine de la garantie décennale et biennale des ouvrages, pour application des articles 1792 et 2270 du Code Civil.</p>
1.9	<p>Offre et protection</p> <p>L'entrepreneur devra prévoir la protection de ses ouvrages jusqu'à la réception. À la réception, les ensembles jugés défectueux devront être remplacés. En fin de chantier et avant réception, l'entrepreneur doit l'enlèvement des protections ainsi que le nettoyage complet de ses ouvrages.</p>
1.10	<p>Accès aux ouvrages</p> <p>L'entreprise titulaire du présent lot devra l'accès aux ouvrages qu'il a à réaliser tel que : échafaudage, pont roulant, échelles etc ... L'ensemble des moyens mis en œuvre devra respecter les normes de sécurité en vigueur. L'entreprise devra la reprise des éléments dégradés suite à la mise en œuvre de ces moyens.</p>
1.11	<p>Évacuation des déchets</p> <p>Chaque entreprise aura à sa charge l'enlèvement quotidien de ses propres déchets et l'évacuation en dehors du chantier, compris frais de décharge éventuels. A défaut, le maître d'œuvre ou le coordinateur SPS pourra faire évacuer les gravois par une entreprise de son choix, à la charge de l'entreprise défaillante.</p>
1.12	<p>Quantités</p> <p>Les quantités marquées au DPGF sont données à titre indicatif, l'entreprise en devant la vérification. Une fois le marché signé, l'entreprise devra l'exécution de l'ensemble des travaux qu'il y ait des quantités en plus ou en moins par rapport au DPGF. Sauf sur demande du maître d'ouvrage, pour la réalisation de travaux supplémentaires ou complémentaires.</p> <p>Nota : le marché est passé en prix global et forfaitaire.</p>

Code	Désignation
2	Description des ouvrages
2.1	Travaux préparatoires (T.V.A. : 10%)
2.1.1	Échafaudage
	<p>Fourniture et mise en oeuvre d'un échafaudage de façade, mise à disposition de celui-ci au charpentier et tout au long du chantier, compris respect des normes de sécurité en vigueur, compris adaptation et fourniture d'éléments nécessaires à la poursuite du chantier. L'échafaudage devra être d'une hauteur suffisante pour que le charpentier travaille en toutes sécurités. Compris mise en place des protections verticales et horizontales. Compris mise en place d'une convention avec les intervenants susceptibles d'utiliser l'échafaudage.</p> <p>Localisation : sur l'ensemble des façades traitées : les deux ailes</p>
2.1.2	<p>Dépose du bardage existant</p> <p>Travaux de dépose de bardage en lames bois, compris ossature, lames et panneaux, fixations, équerre, ossature, accessoires, bavette et tôle aluminium d'entourage de baie, compris couverture d'acrotère et de tête de mur. Mise à nu du mur de structure. Compris enlèvement des déblais à la déchetterie de classe adaptée</p> <p>Localisation : sur l'ensemble des façades traitées : les deux ailes</p>
2.1.3	<p>Dépose et repose des descentes EP</p> <p>L'entrepreneur du présent lot devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La dépose des gouttières et descentes E.P. - Le descellement des crochets de fixations. <p>Le prix comprendra également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le chargement et l'évacuation des gravois à la décharge publique - Remplacement des gouttières ou descentes E.P. trop détériorées - Nettoyage des gouttières et des descentes E.P. - Après travaux de façades, la repose des gouttières et des descentes E.P. avec remplacement de tous les colliers et crochets de fixations. <p>Localisation : sur l'ensemble des façades traitées : les deux ailes</p>
2.1.4	<p>Découpe d'isolation pour intégration des VR</p> <p>Localisation : sur l'ensemble des façades traitées : les deux ailes</p>
2.1.5	<p>Dépose et repose des éclairages extérieurs</p> <p>Localisation : sur l'ensemble des façades traitées : les deux ailes</p>
2.2	Bardage bac acier nervuré
2.2.1	<p>Remplacement du pare-pluie par une membrane (OPTION 1) (T.V.A. : 5.5%)</p> <p>Dépose soignée du pare-pluie existant.</p> <p>Fourniture et mise en place d'une membrane d'étanchéité à l'air comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Membrane étanche à l'air à base de polyéthylène compris chevauchements entre lès, recouvrement et mise en oeuvre selon les prescriptions et instructions du fabricant avec les produits complémentaires recommandés - Valeur Sd à déterminer par l'entreprise en fonction de la caractéristique de la paroi - Raccordement sur murs périphériques - Mise en place de support intermédiaire pour maintenir le pare vapeur en place et éviter son décollement lors de la mise en dépression du bâtiment. <p>Modèle Vario Xtra de chez Isover ou techniquement équivalent.</p> <p>Localisation : sur l'ensemble des façades traitées : les deux ailes</p>
2.2.2	<p>Bardage simple peau nervuré avec isolation - Pose verticale (T.V.A. : 5.5%)</p> <p>Habillage de façade par bardage simple peau sur isolation rapportée avec bardage vertical nervuré en tôle d'acier galvanisé, face extérieur prélaquée, fixé mécaniquement suivant calepinage Architecte.</p> <p>Profil du bardage de type Platine® 4.29.1000B/HB des Ets ARVAL ou équivalent au choix du Maître d'Oeuvre. Teinte RAL polyester Hairplus HD 25 µm selon norme NF P34.301, teinte au choix de l'architecte. Garantie décennale pour tenue des pigments dans le temps.</p> <p>Pose verticale sur mur en maçonnerie à l'aide de profilés métalliques électrozingués de section appropriée pour fixation mécanique de la peau, espacement suivant les prescription du fabricant.</p> <p>Fixation du bardage par vis autotaraudeuses acier zingué ou inox, ou rivet POP avec cache tête plastique de coloris identique au bardage.</p> <p>Interposition entre les deux parois isolation laine de verre continue en panneaux rigides type Isofaçade 32R d'épaisseur 140 mm (R=4,35 m².K/W) de chez ISOVER ou techniquement équivalent (Euroclasse A1) , sans composant inflammable compris tous éléments de fixation (écarteurs, ...) et profils omégas pour pose verticale, raccordement des panneaux isolants, sujétions de continuité d'isolation avec les différents isolants de façades sous bardages ci-après.</p> <p>Mise en oeuvre suivant cahier des charges et prescriptions particulières du fournisseur.</p> <p>Profils de fixations électrozinguées prévus au présent lot.</p> <p>Localisation : sur l'ensemble des façades traitées : les deux ailes</p>

Code	Désignation
2.2.3	<p>Pièces pour encadrement et tableaux d'ouvertures sur bardages (T.V.A. : 10%)</p> <p>Conformément aux indications des plans et détails, le titulaire du présent lot devra les habillages en tôles d'aluminium thermolaqué 15/10ième teinte RAL des tableaux et voussures des baies et portes aluminium décrites ci avant, compris embouts, pliages, coupes, joints d'étanchéités, fixations. Développement et hauteur d'habillages suivant plans. Toutes pièces de finition pour un parfait achèvement des travaux. Compris toutes ossatures complémentaires et toutes sujétions à une parfaite finition. Localisation : sur l'ensemble des façades traitées : encadrement et linteaux</p>
2.2.4	<p>Bavette en aluminium laqué (T.V.A. : 10%)</p> <p>Mise en oeuvre d'une bavette en aluminium comprenant : - Mise en place d'une bavette aluminium laqué, venant en recouvrement de l'appui de fenêtre et de l'isolation extérieure. - Étanchéité périphérique Compris façon de pente, façon de larmier Compris toutes sujétions de mise en oeuvre et d'étanchéité suivant avis technique et normes en vigueur. Localisation : sur l'ensemble des façades traitées : appuis de fenêtres</p>
2.2.5	<p>Seuil en tôle larmée (T.V.A. : 10%)</p> <p>Fourniture et mise en place de seuil en tôle larmée. Mise en place d'un isolant en polystyrène extrudé de 30 mm sous la tôle. Compris toutes sujétions de mise en oeuvre et de réalisation. Localisation : sur l'ensemble des façades traitées : seuils de portes-fenêtres</p>
2.2.6	<p>Pièces pour retour d'angles pour bardages (T.V.A. : 10%)</p> <p>Pièces pour retour d'angles des bardages en tôle d'acier galvanisé prélaqué une face, teinte au choix de l'Architecte, épaisseur 75/100° minimum, compris fixations, pliages, coupes droites ou biaisés, raccords divers et autres. Localisation : sur l'ensemble des façades traitées</p>
2.2.7	<p>Pièces pour arrêt de bardage contre enduit (T.V.A. : 10%)</p> <p>Pièces pour arrêt des bardages en tôle d'acier galvanisé prélaqué une face, teinte au choix de l'Architecte, épaisseur 75/100° minimum, compris fixations, pliages, coupes droites ou biaisés, raccords divers et autres. Localisation : sur l'ensemble des façades traitées</p>
2.2.8	<p>Réservations (T.V.A. : 10%)</p> <p>L'entreprise titulaire du présent lot devra la réalisation de réservations pour entrées d'air, passages de gaines de prise d'air ou de rejet d'air en façade, y compris toute sujétion de finition et de calfeutrement. Traçage, découpe du complexe bardage double peau ou simple peau, chargement et évacuations des dérivés et éléments engagés, coordinations à effectuer avec les lots Charpente Bois / Chauffage Ventilation. Après réalisations des prestations afférents aux entreprises concernés, fourniture et pose de tôles pliées en acier prélaqué de teinte identique aux bardages pour encadrement des ouvertures créées, toutes sujétions de fixations invisibles et pour un parfait achèvements des travaux. Localisation : sur l'ensemble des façades traitées</p>
2.3	<p>Remplacement bardage façade centrale (OPTION 2)</p>
2.3.1	<p>Échafaudage (T.V.A. : 10%)</p> <p>Fourniture et mise en oeuvre d'un échafaudage de façade, mise à disposition de celui-ci au charpentier et tout au long du chantier, compris respect des normes de sécurité en vigueur, compris adaptation et fourniture d'éléments nécessaires à la poursuite du chantier. L'échafaudage devra être d'une hauteur suffisante pour que le charpentier travail en toutes sécurités. Compris mise en place des protections verticales et horizontales. Compris mise en place d'une convention avec les intervenants susceptibles d'utilisé l'échafaudage. Localisation : sur la grande façade centrale</p>
2.3.2	<p>Dépose du bardage existant (T.V.A. : 10%)</p> <p>Travaux de dépose de bardage en lames bois, compris ossature, lames et panneaux, fixations, équerre, ossature, accessoires, bavette et tôle aluminium d'entourage de baie, compris couverture d'acrotère et de tête de mur. Mise à nu du mur de structure. Compris enlèvement des déblais à la déchetterie de classe adaptée Localisation : sur la grande façade centrale</p>
2.3.3	<p>Bardage simple peau nervuré sans isolation - Pose verticale (T.V.A. : 10%)</p> <p>Habillage de façade par bardage simple peau sur isolation rapportée avec bardage vertical nervuré en tôle d'acier galvanisé, face extérieur prélaquée, fixé mécaniquement suivant calepinage Architecte. Profil du bardage de type Platine® 4.29.1000B/HB des Ets ARVAL ou équivalent au choix du Maître d'Oeuvre. Teinte RAL polyester Hairplus HD 25 µm selon norme NF P34.301, teinte au choix de l'architecte. Garantie décennale pour tenue des pigments dans le temps.</p> <p>Pose verticale sur mur en maçonnerie à l'aide de profilés métalliques électrozingués de section appropriée pour fixation mécanique de la peau, espacement suivant les prescription du fabricant. Fixation du bardage par vis autotaraudeuses acier zingué ou inox, ou rivet POP avec cache tête plastique de coloris identique au bardage.</p> <p>Mise en oeuvre suivant cahier des charges et prescriptions particulières du fournisseur. Profils de fixations electrozinguées prévus au présent lot. Localisation : sur la grande façade centrale</p>

Code	Désignation
2.3.4	<p>Encadrements et tableaux d'ouvertures existants - conservés (T.V.A. : 10%) <i>Localisation : en périphérie des ouvertures de la façade Sud-Est</i></p>
2.4	<p>Menuiseries extérieures PVC plaxé (T.V.A. : 5.5%) Fourniture et pose de menuiserie en PVC comprenant : Mise en oeuvre des menuiseries en applique de mur intérieur, compris contrôle des côtes sur place et toutes sujétions pour adaptations diverses au droits des défauts de planéité et d'équerrage.</p> <p>Double vitrage 4/16/4 remplissage argon, disposant du label CEKAL - Uw = 1,3 W/m2.K - Facteur solaire du vitrage: façade Nord, Sud, Est et Ouest S = 0,64 - Classement minimal A3, E4, Va2, PV de classement à fournir à l'architecte et au bureau de contrôle. - Bruit rose - Coefficient minimal exigé selon norme ISO 140 - Bruit route - Coefficient minimal exigé selon norme ISO 140</p> <p>Ensemble réalisé suivant plans, coupes, façades et détails de l'architecte.</p>
2.4.1	<p>Bâchage provisoire En cas d'intempéries, l'Entreprise devra le bâchage efficace des ouvrages en cours de travaux, et notamment des menuiseries extérieures déposées en attente des menuiseries neuves, pour protéger les isolations thermiques qui en aucun cas ne devront être exposées à la pluie. <i>Localisation : au droit des ouvertures (env. 33 U), suivant avancement</i></p>
2.4.2	<p>Fenêtre 2 vantaux OF - Dimension 1.50 x 0.50 ht - VR Motorisé Fourniture et pose de fenêtre en PVC de dimension 1.50 x 0.50 ht : - 2 vantaux OF - volet roulant dans l'épaisseur du bardage : * monobloc extérieur * coffre extérieur aluminium laqué * tablier en aluminium laqué * commande motorisé par télécommande radio Étroite coordination avec les autres corps d'état Compris toutes sujétions de mise en oeuvre et d'adaptation.</p>
2.4.3	<p>Fenêtre 2 vantaux OF - Dimension 1.50 x 1.30 ht - VR Motorisé Fourniture et pose de fenêtre en PVC de dimension 1.50 x 1.30 ht : - 2 vantaux OF - volet roulant dans l'épaisseur du bardage : * monobloc extérieur * coffre extérieur aluminium laqué * tablier en aluminium laqué * commande motorisé par télécommande radio Étroite coordination avec les autres corps d'état Compris toutes sujétions de mise en oeuvre et d'adaptation.</p>
2.4.4	<p>Porte fenêtre 1 vantail OF vitré toute hauteur - Dimension 0.75 x 2.25 ht - VR Motorisé Fourniture et pose de porte fenêtre en PVC de dimension 0.75 x 2.25 ht : - 1 vantail OF vitré toute hauteur - ferme porte encastré - crémone encastré - butée de porte - serrure 1 point - volet roulant dans l'épaisseur du bardage : * monobloc extérieur * coffre extérieur aluminium laqué * tablier en aluminium laqué * commande motorisé par télécommande radio <u>Vitrage STADIP.</u> Étroite coordination avec les autres corps d'état. Compris toutes sujétions de mise en oeuvre et d'adaptation.</p>
2.4.5	<p>Porte fenêtre 1 vantail OF vitré toute hauteur - Dimension 1.00 x 2.25 ht - VR Motorisé Fourniture et pose de porte fenêtre en PVC de dimension 1.00 x 2.25 ht : - 1 vantail OF vitré toute hauteur - ferme porte encastré - crémone encastré - butée de porte - serrure 1 point - volet roulant dans l'épaisseur du bardage : * monobloc extérieur * coffre extérieur aluminium laqué * tablier en aluminium laqué * commande motorisé par télécommande radio <u>Vitrage STADIP.</u> Étroite coordination avec les autres corps d'état. Compris toutes sujétions de mise en oeuvre et d'adaptation.</p>

Code	Désignation
2.4.6	<p>Porte fenêtre 2 vantaux OF vitrés toute hauteur - Dimension 1.50 x 2.25 ht - VR Motorisé</p> <p>Fourniture et pose de porte fenêtre en PVC de dimension 1.50 x 2.25 ht :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 vantaux OF vitrés toute hauteur - ferme porte encastré - crémone encastré - butée de porte - serrure 1 point - volet roulant dans l'épaisseur du bardage : <ul style="list-style-type: none"> * monobloc extérieur * coffre extérieur aluminium laqué * tablier en aluminium laqué * commande motorisé par télécommande radio <p><u>Vitrage STADIP.</u> Étroite coordination avec les autres corps d'état. Compris toutes sujétions de mise en oeuvre et d'adaptation.</p>
2.5	<p>Remplacement des garde-corps (T.V.A. : 10%)</p>
2.5.1	<p>Dépose du garde-corps existant</p> <p>Dépose soignée et complète des garde corps compris descellerment et rebouchage des parties dégradés. Chargement et évacuation des matériaux aux décharges. Localisation : en périphérie de tous les balcons</p>
2.5.2	<p>Garde corps avec remplissage en mailles aluminium</p> <p>Fourniture et mise en oeuvre de garde corps en aluminium, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garde corps droit en aluminium thermolaqué - Main courante ronde diamètre 40 mm compris bouchonnage des extrémités - 2 lisses horizontales avec un remplissage vitré - Remplissage avec mailles aluminium 20/10ème thermolaqué de chez METAL DEPLOYE ou techniquement équivalent. - Montants de 50 x 12 mm - fixation du garde corps sur la tête de l'acrotère ou du mur ou sur le nez de dalle des balcons - Prototype et plan de réalisation à soumettre à l'architecte avant exécution - Toutes sujétions pour accès aux ouvrages à atteindre - Toutes sujétions pour dispositif assurant la totale protection des intervenants avec accord préalable du coordonnateur SPS. - ensemble suivant norme NF P01-012 Dimensionnement des garde-corps NF P01-013 Essais : méthodes et critères NF P06-001 Charges d'exploitation des bâtiments ou équivalent <p>Localisation : en périphérie de tous les balcons</p>
2.6	<p>Divers</p>
2.6.1	<p>Reprise de platelage bois (T.V.A. : 10%)</p> <p>Réalisation d'une terrasse bois comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - platelage extérieur de type 2 suivant NF DTU 51.4 - classe d'emploi : classe 4 - performance mécanique minimale de la lame C24 (pour résineux) - essence du bois : pin sylvestre - lames striées antidérapantes - fixations par vis et connecteur adaptées sur support bois (sans vis apparentes) - aménagement d'un jour entre les lames pour évacuation de l'eau de pluie. - section et longueur des lames à définir <p>Localisation : sur environ 20% de la surface existante du revêtement des balcons</p>
2.6.2	<p>Reprise d'habillage sous face rampant bois (T.V.A. : 10%)</p> <p>Fourniture et mise en oeuvre d'un lambris bois à rainures visibles et languettes, compris fixation entre bandeau et mur, fixation suivant rampant sur tasseau et entre panne, compris ventilation et toutes sujétions. Finition par lasure ou peinture à la charge du présent lot et compris dans ce prix. Compris dépose de l'habillage existant Localisation : sur environ 10% de la surface existante</p>
2.6.3	<p>Peinture sur menuiserie bois extérieur - Sous face de toiture (T.V.A. : 10%)</p> <p>L'entreprise doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la préparation du support existant - la mise en peinture afin d'obtenir une finition satiné classe B suivant DTU 59.1. <p>Teintes au choix de l'architecte. Localisation : sur la totalité des habillages neufs et existants</p>
2.6.4	<p>Peinture sur menuiserie bois extérieur - Poteaux (T.V.A. : 10%)</p> <p>L'entreprise doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la préparation du support existant - la mise en peinture afin d'obtenir une finition satiné classe B suivant DTU 59.1. <p>Teintes au choix de l'architecte. Localisation :</p>
2.6.5	<p>Reprise d'isolation rapportée sous plancher - épaisseur 40 mm (T.V.A. : 5.5%)</p> <p>Fourniture et mise en place d'une isolation sous dalle comprenant :</p>

Code	Désignation
	<ul style="list-style-type: none">- isolation rapportée sous dalle poutrelles hourdis ciment- panneau polystyrène expansé graphité, revêtu sur la sous face d'un parement en fibres longues de bois résineux, minéralisées et enrobées de ciment gris- sous face classé M1- épaisseur 40 mm- certifié ACERMI- absorption acoustique 0.90- bords feuillurés 4 côtés- finition sous face : ciment blanc <p>Localisation : en sous face des balcons des deux ailes</p>